



Devenir ostéopathe après une reconversion professionnelle, c'est possible !

La reconversion professionnelle, pourquoi pas vous ?

À tout moment, dans sa vie, chacun peut vouloir changer d'orientation professionnelle. Les formations proposées dans la filière sont sans limite d'âge, mais nous ne pouvons que trop vous conseiller, si vous caressez ce projet et avant de vous lancer véritablement, de réaliser un bilan de compétences pour affiner vos objectifs, d'effectuer des périodes d'immersion dans diverses structures afin de vous frotter au métier au quotidien et de bien vous renseigner sur les possibilités de financement qui s'offrent à vous. Au-delà de vos économies, la Région propose souvent des solutions, de même que Pôle emploi. Vous pouvez également utiliser votre compte personnel de formation (CPF).

► FORMATIONS

Toutes les formations sont ouvertes aux adultes. Nous avons toutefois choisi ici de « zoomer » sur deux d'entre elles, particulièrement adaptées.

- **BPREH** (brevet professionnel responsable d'entreprise hippique). Ce certificat permet de devenir chef d'entreprise en bénéficiant du statut agricole et des aides à l'installation. Il offre également la possibilité de consolider ses compétences afin de devenir salarié reconnu d'une entreprise équine.
- **BPREA** (brevet professionnel responsable d'exploitation agricole). Ce certificat offre les mêmes avantages que le BPREH, mais en étant nettement plus axé sur l'élevage.

Astier Nicolas, double médaillé olympique de CCE.



MAXENCE ABBATE

ASTIER NICOLAS ET L'ACADÉMIE DES GROOMS

Constatant qu'il est très difficile aujourd'hui de trouver du personnel compétent pour le haut niveau en concours complet et qu'il n'existe pas de formation reconnue par l'État, Astier Nicolas a lancé sa propre formation : l'Académie des grooms. Se déroulant sur une durée de huit mois (six mois chez Astier Nicolas, à Tourville-en-Auge, à dix minutes de Deauville ; et deux mois en stage chez un cavalier professionnel), la formation permettra aux élèves de se familiariser avec les tâches à effectuer dans les écuries et en concours ; les soins courants et vétérinaires ; la préparation et le travail du cheval, tant longé que monté ; sans oublier l'anglais ! Pour être candidat, il faut avoir 18 ans, le permis E (C pour les plus de 21 ans) et le galop 7, puis réussir un test incluant trois épreuves : un entretien de motivation, séance à cheval et autour du cheval et un protocole de soins.

Zoom sur un métier un peu à part : groom

Le groom est l'acolyte indispensable de tout cavalier professionnel digne de ce nom. Il prépare les chevaux et entretient le matériel, que ce soit à la maison ou en concours. À la maison, sa fonction est plus axée sur les soins des chevaux et leur bien-être au quotidien. En compétition, il assure le transport, la logistique et accompagne le cavalier jusqu'au paddock (il tient les chevaux, met les barres pendant la détente...). À l'écurie, le groom peut ou non monter les chevaux sur le plat. On lui demande souvent de parler plusieurs langues (au moins l'anglais) et de posséder le permis poids lourds (C). C'est un métier essentiellement fondé sur l'expérience et le réseau car il n'existe pas de diplôme d'État pour devenir groom. Toutefois, détenir un diplôme de palefrenier et/ou un bac pro peut constituer un plus évident. À noter également que la MFR (Maison familiale rurale) de Saint-Flour (www.mfr-saint-flour.fr), dans le Cantal, propose une formation de groom qui comprend treize semaines à la MFR et vingt-quatre semaines en stage. Par ailleurs, divers professionnels ont mis en place leurs propres programmes en interne (lire ci-contre l'encadré sur l'Académie des grooms du champion olympique Astier Nicolas). Dans ce domaine, on peut donc dire que le terme « méritocratie » prend tout son sens ! C'est aussi un métier de passion car être groom signifie être disponible quasiment vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. À noter que le groom peut évoluer vers les métiers de soigneur et de responsable d'écurie ou se reconvertir dans le transport.